
PROGRAMME 794

**OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE
PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Laurent MICHEL***Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et à son arrêté d'application du 27 mars 2013 pour les années de programmation 2020 et antérieures.

Au cours de l'exercice 2020, il a connu un niveau de sous-exécution élevé (particulièrement en crédits de paiement (CP)) qui s'explique par l'effet des mesures de confinement qui ont eu un impact sur la réalisation des chantiers et par le report de trois mois des élections municipales (ce qui a retardé la programmation des travaux et la soumission des dossiers aux autorités instructrices).

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Sites isolés	1 000 000 -308 881	1 000 000 -308 881	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 3 554 050	3 000 000 3 554 050	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 -405 055	800 000 -405 055	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
Total des AE prévues en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+17 824 694	+17 824 694	
Total des AE ouvertes	22 624 694	22 624 694	
Total des AE consommées	2 840 114	2 840 114	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Sites isolés	1 000 000 192 173	1 000 000 192 173	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 372 725	3 000 000 372 725	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 99 084	800 000 99 084	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0 0	0
Total des CP prévus en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 238 155	+18 238 155	
Total des CP ouverts	23 038 155	23 038 155	
Total des CP consommés	663 982	663 982	

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 101 063	1 000 000	1 000 000 101 063
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 641 624	3 000 000	3 000 000 641 624
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 391 687	800 000	800 000 391 687
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
Total des AE prévues en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Total des AE consommées	1 134 374		1 134 374

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 607 975	1 000 000	1 000 000 607 975
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 324 880	3 000 000	3 000 000 324 880
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 623 112	800 000	800 000 623 112
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		0	0 0
Total des CP prévus en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Total des CP consommés	1 555 968		1 555 968

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 134 374	4 800 000	2 840 114	1 555 968	4 800 000	663 982
Transferts aux collectivités territoriales	1 134 374	0	2 840 114	1 555 968	0	663 982
Transferts aux autres collectivités	0	4 800 000	0	0	4 800 000	0
Total hors FdC et AdP		4 800 000			4 800 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+17 824 694			+18 238 155	
Total*	1 134 374	22 624 694	2 840 114	1 555 968	23 038 155	663 982

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		17 824 694		18 238 155				
Total		17 824 694		18 238 155				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		17 824 694		18 238 155				

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Programme n° 794

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 -308 881	1 000 000 -308 881		1 000 000 192 173	1 000 000 192 173
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 3 554 050	3 000 000 3 554 050		3 000 000 372 725	3 000 000 372 725
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000 -405 055	800 000 -405 055		800 000 99 084	800 000 99 084
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+17 824 694	+17 824 694		+18 238 155	+18 238 155
Total des crédits ouverts	0	22 624 694	22 624 694	0	23 038 155	23 038 155
Total des crédits consommés	0	2 840 114	2 840 114	0	663 982	663 982
Crédits ouverts - crédits consommés		+19 784 580	+19 784 580		+22 374 173	+22 374 173

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Programme n° 794

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 22 624 694	CP ouverts en 2020 * (P1) 23 038 155
AE engagées en 2020 (E2) 2 840 114	CP consommés en 2020 (P2) 663 982
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 539 485
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 19 784 580	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 124 497

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 4 336 084				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 4 336 084	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 539 485	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 3 796 599
AE engagées en 2020 (E2) 2 840 114	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 124 497	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 2 715 617
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 6 512 216
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 3 442 156
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 3 070 060

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 3,4 M€ de CP 2021 qui serviront à couvrir des engagements de 2020 et d'années antérieures, comprend :

- 0,5 M€ sur l'action Sites isolés,
- 2,7 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,
- 0,2M€ sur l'action Maîtrise de la demande d'énergie.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

02 – Sites isolés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sites isolés		1 000 000 -308 881	1 000 000 -308 881		1 000 000 192 173	1 000 000 192 173

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 306 331 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La sous-exécution constatée en 2020 est liée au faible nombre de projets présentés par les AODE avec un montant moyen de subvention par projet aux alentours des 45 k€.

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 794

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	-308 881	1 000 000	192 173
Transferts aux collectivités territoriales		-308 881		192 173
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
Total	1 000 000	-308 881	1 000 000	192 173

ACTION

03 – Installations de proximité en zone non interconnectée

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
		3 554 050	3 554 050		372 725	372 725

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 3 629 179 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant engagé en AE correspond principalement aux dossiers réunionnais et à trois dossiers martiniquais. Le retard pris dans l'électrification du cirque de Mafate sur l'île de la Réunion tient principalement à des difficultés dans le montage administratif des dossiers.

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, un total de 35 nouveaux dossiers de Mafate déposés par le SIDELEC, maître d'ouvrage local, a fait l'objet d'accords de principe par le comité restreint pour un montant de 3,9 M€ de subventions mais les engagements correspondants n'ont pu être réalisés que partiellement en 2020 en raison de l'incomplétude des dossiers administratifs. Par rapport à 2019, on constate une très nette accélération des engagements.

Il est à noter qu'en fin d'année le département de la Corse du Sud a déposé 13 dossiers pour un montant global d'environ 500 k€.

Concernant les CP, les montants consommés en 2020 sont inférieurs à la LFI du fait d'une sous-consommation des AE relatives aux engagements pris les années antérieures (principalement liés aux opérations d'électrification du cirque de Mafate).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	3 554 050	3 000 000	372 725
Transferts aux collectivités territoriales		3 554 050		372 725
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
Total	3 000 000	3 554 050	3 000 000	372 725

ACTION

04 – Maîtrise de la demande d'énergie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000	800 000	800 000	99 084	800 000
		-405 055	-405 055			99 084

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 91 370 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

S'agissant des AE en 2020, les financements visent principalement l'installation d'équipements permettant d'équilibrer les phases, pour huit postes de transformation situés dans le département du Gard.

Ce sous-programme est actuellement en sous-consommation chronique et devra faire l'objet d'une évolution dans le cadre de la révision des textes encadrant les aides du FACE.

Concernant les CP, la sous-exécution est également constatée en 2020. Elle est liée au faible volume des dossiers engagés préalablement. Les versements de 2020 ont porté principalement sur le solde d'opérations de faible montant.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	800 000	-405 055	800 000	99 084
Transferts aux collectivités territoriales		-405 055		99 084
Transferts aux autres collectivités	800 000		800 000	
Total	800 000	-405 055	800 000	99 084

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0
			0			0

ACTION

06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			0			0
			0			0